

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Juin 2023
--

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette
commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la
présidence de
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier,
DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RULLIAT
Christian, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, BELTRAN Yves,
DURAND Pierre.

Étaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à AIGLON
Olivier), DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre),
CHABRAN Fanny (pouvoir à CAFFIER Fabien), LHOPITAL Guy
(pouvoir à BELTRAN Yves).

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-071

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention de fourniture
d'énergie calorifique avec la résidence L'YZERON

Madame la Maire rappelle que par délibération du 20 mars 2012, puis du 29 octobre 2013, le Conseil Municipal a
autorisé la signature des conventions avec chaque usager de la chaufferie-bois pour la fourniture d'énergie
calorifique.

Dans le cadre de l'extension du réseau des Combes, et du déplacement de la résidence L'YZERON, il est nécessaire
de réactualiser la convention existante.

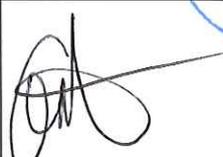
Madame la Maire présente la teneur de la convention qui précise notamment les limites de propriété de la
Commune et de la résidence, les responsabilités et obligations de chacune, les modalités de relevé des compteurs
et de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer avec la résidence L'YZERON, Foyer La Roche, la convention, annexée à la
présente délibération, pour la fourniture d'énergie calorifique, ainsi que tout document afférent.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023

Publication ou notification du : - 3 JUIL. 2023

Publication site internet le : - 3 JUIL. 2023

Affichage liste des délibérations le : 30 JUIN 2023